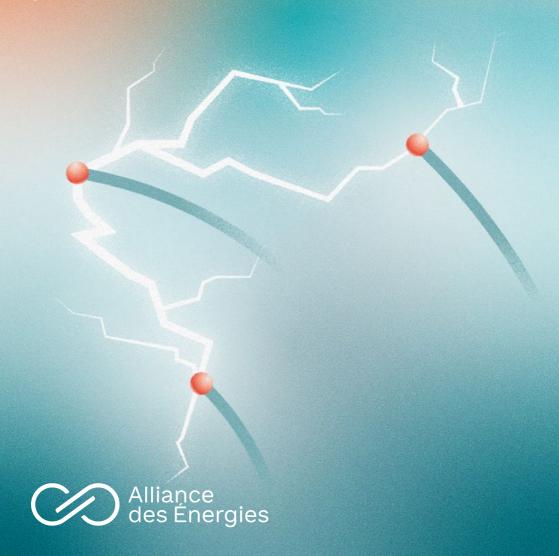
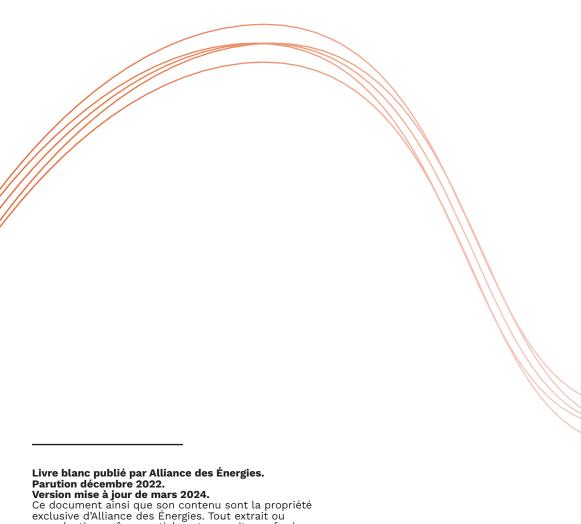
Le marché de l'électricité

Mieux comprendre pour mieux choisir



LE MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Mieux comprendre pour mieux choisir



Ce document ainsi que son contenu sont la propriété exclusive d'Alliance des Énergies. Tout extrait ou reproduction, même partiel sont proscrits sauf avis express d'Alliance des Énergies. Retrouvez toute notre expertise sur alliancedesenergies.fr.



Table des matières

- OS Comment fonctionne le marché de l'électricité
- 12 Décryptage du prix de l'électricité
- 16 Pourquoi l'électricité coûte de plus en plus cher?
- Les offres pour les professionnels
- 20 Un contrat d'électricité sur mesure, c'est possible!
- 21 Les aides de l'État sur l'électricité







Comment fonctionne le marché de l'électricité



Contrairement au gaz, la France produit l'électricité qu'elle consomme. Ce qui ne l'empêche pas d'en acheter aux pays voisins lors d'un pic de consommation ou si le coût d'achat est attractif.

En 2023, la France a produit 494,7 TWh (térawattheures) d'électricité.

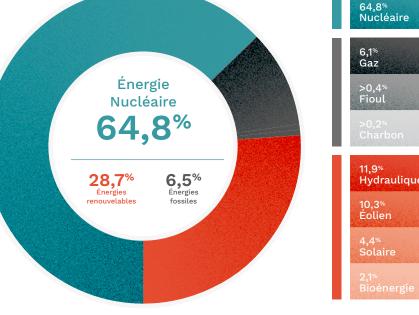
Ce volume d'électricité est produit par différentes sources. C'est ce qu'on appelle le mix électrique français.



Le saviez-vous?

La France fait partie des plus gros exportateurs d'électricité en Europe.





64,8% Nucléaire







Les gestionnaires des réseaux

RTE (Réseau de Transport d'Électricité) est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité haute tension en France. Sa mission est d'acheminer l'électricité jusqu'au réseau de distribution et aux gros sites industriels.

RTE entretient et développe le réseau de transport pour assurer la continuité de l'approvisionnement. C'est au gestionnaire que revient également la tâche d'acheter et de vendre auprès de ses partenaires européens l'électricité nécessaire. Le réseau de transport est pour cela connecté aux infrastructures des pays voisins.

Géré principalement par Enedis (anciennement ERDF), le réseau de distribution achemine l'électricité jusqu'aux compteurs électriques des professionnels et des particuliers. Ses missions sont comparables à celles menées par RTE pour le réseau de transport : acheminement, entretien, développement, maintenance...

Mais, à la différence de RTE, Enedis n'est pas propriétaire de son réseau. Le réseau de distribution d'électricité appartient en effet aux collectivités locales.

Les Entreprises Locales de Distribution (ELD)

Ce sont des structures qui ont survécu localement à la mise en place des monopoles sur l'énergie en 1946 : EDF pour l'électricité, GDF (devenu ENGIE) pour le gaz. Les ELD assurent encore aujourd'hui dans certaines zones géographiques la gestion d'une partie du réseau de distribution d'électricité mais aussi de gaz.

Beaucoup commercialisent aussi des offres de fourniture d'énergie. Certaines Entreprises Locales de Distribution produisent de l'électricité.

EDF, opérateur historique du marché de l'électricité

Entre 1946 et la fin des années 1990, EDF était le seul acteur du marché de l'électricité. Il remplissait à lui-seul l'ensemble des missions aujourd'hui réparties entre différentes entités.

Production | Fourniture

Réseaux

Aujourd'hui, EDF est un fournisseur d'électricité et de gaz. Avec certaines Entreprises Locales de Distribution, il est le seul à pouvoir commercialiser les TRV d'électricité : Tarifs Réglementés de Vente (voir p.19).

La production d'électricité d'origine nucléaire est séparée du reste de ses activités. À noter qu'EDF est actionnaire majoritaire des gestionnaires des réseaux d'électricité : RTE et Enedis.

Les fournisseurs

Votre entreprise souscrit un contrat de fourniture auprès de l'un des fournisseurs d'électricité présents sur le marché. Certains ont également une activité de producteur.

À côté d'EDF, fournisseur historique, les fournisseurs alternatifs proposent des offres pour des clients professionnels et/ou les particuliers. Les propositions de contrat peuvent être ajustées très précisément au profil de consommation de l'entreprise, site par site.















La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)



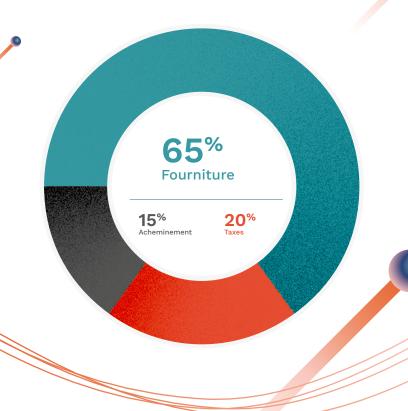
La Commission de régulation de l'énergie est une autorité administrative indépendante. Son rôle est de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'énergie en France. Pour cela, la CRE assure plusieurs missions en cohérence avec les objectifs fixés par les pouvoirs publics :

- →Préserver les intérêts des consommateurs, veiller à leur bonne information
- →Réguler les réseaux de gaz et d'électricité
- →Mettre en œuvre des dispositifs de soutien aux énergies renouvelables
- →Participer à la construction du marché européen de l'énergie



Décryptage du prix de l'électricité

Une facture d'électricité est composée de plusieurs informations qui déterminent le prix que votre entreprise paie au fournisseur. Les professionnels qui consomment le plus bénéficient de conditions tarifaires particulières mais tout le monde est concerné par les paramètres budgétaires suivants.



FOURNITURE

Fourniture

Prix de l'électron en €/MWh

Frais de gestion

Mécanisme de capacité

Cette obligation finance les mesures prises pour assurer l'approvisionnement lors d'un pic de consommation ou d'une difficulté sur le réseau électrique.

Certificats d'Économie d'Énergie

Les CEE sont une obligation des fournisseurs de favoriser les actions d'économie d'énergie, principalement par le financement de travaux de rénovation.

Couverture des risques

Assurances.

TAXES

Droit d'accise sur l'électricité

Taxe anciennement nommée CSPE et TICFE.

TVA

Son taux est de 20% pour toutes les composantes de votre facture.

Contribution Tarifaire d'Acheminement

La CTA finance le régime de retraite des anciens salariés d'industries du gaz et de l'électricité.

- →Taux de 21,93% de la partie fixe du tarif d'acheminement si l'entreprise est raccordée au réseau de distribution
- →Taux de 10,11% de la partie fixe du tarif d'acheminement si l'entreprise est raccordée au réseau de transport

ACHEMINEMENT

Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité

Le TURPE finance l'accès aux réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Exonération, remboursement, taux réduit : il est possible de bénéficier d'un allègement de l'accise sur l'électricité.

Votre entreprise est-elle concernée ?



Plus vous consommez, plus moins vous payez!

Les besoins en électricité de l'entreprise déterminent la puissance du compteur électrique, c'est la puissance souscrite.

Puissance	Compteur	
≤ 36 kVA	C5	
37kVA - 249 kVA	C4	
≥ 250 kVA	C1, C2, C3	

Le montant de vos factures d'électricité dépend également d'autres facteurs qui permettent d'établir le profil de consommation de votre entreprise.



/ // /				
	ntation	Formule tarifaire d'acheminement	Découpage horo-saisonnier	Version d'utilisation
Ancienne	Actuelle			
Bleu	C5	Basse tension	Prix unique	CU
Bleu	C5	Basse tension	Heures pleines / Heures creuses	MU
Jaune	C4	Basse tension	HPH / HCH / HPE / HCE	CU / LU
Vert	C3	Haute tension A	Pointes / HPH / HCH / HPE / HCE	CU / LU
Vert	C2	Haute tension A	Pointes / HPH / HCH / HPE / HCE	CU / LU
Vert	C1	Haute tension A Haute tension B	Pointes / HPH / HCH / HPE / HCE	CU / LU

HPH : Heures Pleines Hiver / HCH : Heures Creuses Hiver HPE : Heures Pleines Été / HCE : Heures Creuses Été

 $\ensuremath{\mathsf{CU}}$: Courte Utilisation / $\ensuremath{\mathsf{MU}}$: Moyenne Utilisation / $\ensuremath{\mathsf{LU}}$: Longue Utilisation





Pourquoi l'électricité coûte de plus en plus cher ?

Les tarifs de l'électricité en France sont parmi les moins chers d'Europe, principalement grâce à la production d'origine nucléaire. Néanmoins, les prix de l'énergie augmentent pour de multiples raisons.

L'influence des autres marchés de l'énergie

L'augmentation ou la baisse du cours de l'électricité est fortement liée aux évolutions d'autres indicateurs, notamment le gaz qui fait tourner des centrales produisant de l'électricité et qui a un fort impact sur le marché de gros de l'énergie européen. Le prix du gaz naturel dépend de plusieurs facteurs interconnectés : prix du pétrole, demande énergétique, infrastructures, contexte géopolitique, niveau de stockage...

Le coût d'acheminement

Le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) couvre les frais engagés par les gestionnaires du réseau de transport (RTE) et du réseau de distribution (Enedis). Son taux est déterminé par la Commission de Régulation de l'Énergie. Il est révisé chaque année, généralement en août, et remis à plat tous les 4 ans. La nouvelle période tarifaire TURPE 6, débutée en 2021, a donné lieu à de fortes augmentations.

La demande énergétique

La loi de l'offre et de la demande agit fortement sur le prix de l'électricité. Dès lors que ce rapport est déséquilibré, le coût de l'énergie baisse ou augmente. La géopolitique et la météo ont de forts impacts sur la demande. Suite à la crise du Covid-19, par exemple, la reprise économique a provoqué une demande mondiale énorme, engendrant une flambée des prix.

Poids de la fiscalité

Fixées par l'État, les mesures fiscales sont de plus en plus importantes même si elles servent parfois de variable d'ajustement.

- →Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)
- →Droit d'accise sur l'électricité
- →Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Jusqu'au 31 janvier 2025, la taxe d'accise sur l'électricité est fixé aux entreprises à un taux provisoire de :

- →21€/MWh lorsque la puissance de compteur est inférieure ou égale à 36 kVA;
- →20,5€/MWh lorsque la puissance de compteur est supérieure à 36 kVA.



Les offres pour les professionnels

Offres de marché

L'offre de marché est une offre dont les éléments du contrat (durée, prix...) sont fixés par chaque fournisseur. Les consommateurs ont le choix entre plusieurs types d'offres de marché.

Offre de marché à prix fixe

Le prix de l'électron (molécule) est fixé à la signature du contrat. Il n'évoluera pas durant toute la période d'exécution. Ce principe de stabilité ne s'applique pas aux autres composantes du contrat : prix de l'abonnement, montant des taxes et des contributions...



Principal avantage:

une meilleure visibilité budgétaire



Principal inconvénient :

ne permet pas de profiter des baisses du cours de l'électricité (à l'exception des offres fixes révisables à la baisse dont le prix de base est plus élevé)

Offre de marché à prix variable

Leur prix suit les évolutions des tarifs réglementés de vente ou d'autres indices de marchés de gros spécifiés dans le contrat.



Avantage:

permet de bénéficier de la baisse du cours de l'électricité



Inconvénient:

ne protège pas de la hausse du cours de l'électricité

Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH)

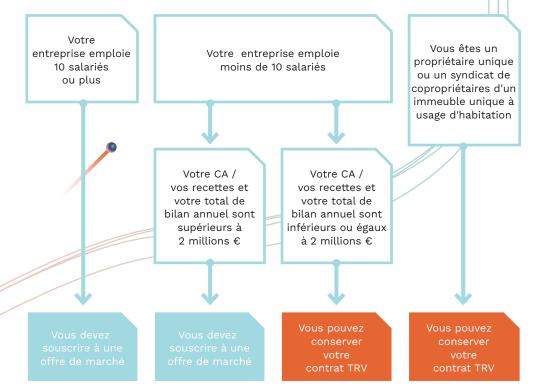
L'ARENH est un volume d'électricité d'origine nucléaire qu'EDF (dans son rôle de producteur) met à la disposition des autres fournisseurs. Ce volume est plafonné à 100TWh/an soit environ 1/4 de la production française.

Tarifs Réglementés de Vente (TRV)

Ce sont des offres proposées uniquement par l'opérateur historique EDF et les Entreprises Locales de Distribution. Avant l'ouverture du marché à la concurrence, les TRV étaient la seule offre disponible.

Les TRV de l'électricité ont déjà disparu pour certains professionnels. La loi énergie-climat du 8 novembre 2019 supprime les tarifs réglementés de vente pour d'autres catégories de consommateurs.

Que faire si votre entreprise détient un contrat aux TRV?





Un contrat d'électricité sur mesure, c'est possible!

Les fournisseurs proposent une large gamme d'offres électricité pour les professionnels. Faites-vous accompagner gratuitement par un professionnel pour obtenir un contrat adapté aux besoins de votre entreprise.

Établir le profil de consommation

- →Identifier les compteurs (Point de Livraison ou Référentiel d'Acheminement d'Électricité)
- →Relever les consommations auprès des gestionnaires des réseaux
- →Analyser les factures d'électricité de votre fournisseur actuel

Mettre en concurrence les fournisseurs

- →Solliciter les fournisseurs d'électricité proposant les contrats les plus compétitifs et les meilleurs services
- →Obtenir des conditions particulières adaptées aux besoins de l'entreprise

Définir le cahier des charges

- →Prendre en compte vos souhaits : durée d'engagement, options tarifaires, clauses contractuelles...
- →Intégrer les évolutions prévues de l'entreprise et leur impact sur les besoins en électricité : ouverture de site, développement de l'activité...

Comparer les offres

- → Valider la conformité des offres reçues au cahier des charges
- →Créer un tableau comparatif des offres reprenant les principaux critères de choix
- →Gérer les démarches administratives de résiliation, réengagement ou souscription
- →Finaliser l'engagement

Les aides de l'État sur l'électricité

Face à la hausse des prix de l'énergie qui a débuté en 2021, l'État a mis en place des dispositifs pour soutenir les particuliers et professionnels.

Plafond des prix de l'électricité à 280€/MWh

Plafonne à 280€/MWh le prix de l'électricité des TPE dont le contrat 2024 a été souscrit avant le 30 juin 2023.

Date d'arrêt: 31 décembre 2024

Bouclier « collectif » électricité

Bouclier tarifaire accessible aux logements collectifs utilisant un moyen de chauffage électrique. L'aide est rétroactive depuis le 1er juillet 2022.

Éligibilité :

Sont concernés par le dispositif les HLM, copropriétés, propriétaires d'un immeuble collectif, Ehpad, structures de l'aide sociale à l'enfance.

Date d'arrêt: 31 décembre 2024

Amortisseur électricité

L'aide permet de ramener 75% des volumes d'électricité consommés au prix de 250€ du MWh.
L'amortisseur électricité est dédiés aux PME et TPE qui ne profitaient pas du bouclier tarifaire.

Éligibilité :

- →Avoir souscrit un contrat d'électricité avant le 30 juin 2023 ;
- →Compter moins de 250 employés;
- →Avoir une puissance du compteur supérieure à 36 kVA.

Date d'arrêt: 31 décembre 2024

Mieux comprendre pour mieux choisir





Alliance des Énergies vous propose la meilleure solution pour chaque établissement de votre entreprise. Un interlocuteur dédié vous accompagne à toutes les étapes pour vous aider à prendre la bonne décision.





David Louis



Merci à Alliance des Énergies et en particulier à Gaetan Vifquin, j'ai pu diviser par deux les prochaines factures d'électricité de mes ateliers. Tout était clair et détaillé je le recommande vivement.



Gérard Morand



Personnes très professionnelles, réactives et efficaces. En tant que syndic de copropriété, nous avons obtenu un contrat gaz et un contrat électricité à des prix défiants toute concurrence. De plus sa prestation est gratuite.



Amandine Bonnet



Très bons échanges avec la consultante Amandine Bellon. Nous avons validé notre changement de fournisseur d'énergie grâce à elle et Alliance des Énergies. Je recommande!

Le marché de l'électricité

Mieux comprendre pour mieux choisir





alliancedesenergies.fr 04 72 82 99 28